



Au fil de l'eau

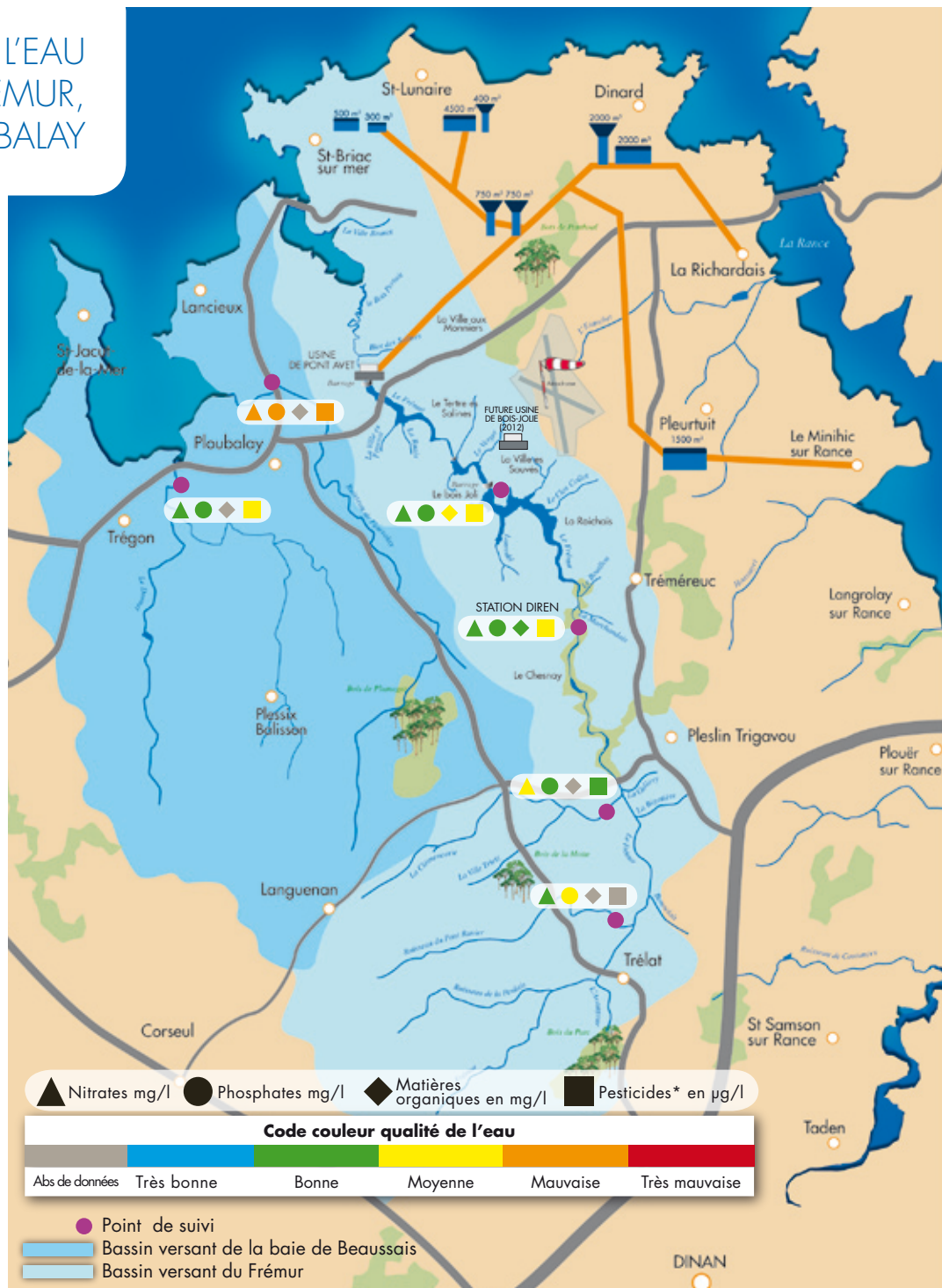
LETTRÉ D'INFORMATION SUR LA QUALITÉ DE L'EAU DU FRÉMUR ET DE LA BAIE DE BEAUSSAIS - N° 21 NOVEMBRE 2011

Évolution des pratiques agricoles sur le bassin versant

LA QUALITÉ DE L'EAU SUR LE FRÉMUR, LE DROUET ET LE FLOUBALAY

Situation de juin 2011 à août 2011 (moyenne)
 Suivi mensuel: de la qualité de l'eau une fois par mois hors crue plus une fois en crue s'il pleut suffisamment (plus de 10 mm en 24 heures)

Source : SMPEPCE, CG22, DDTM 22 CQEL



Sommaire

Page 1
 La qualité de l'eau

Page 2 - 3
 L'évolution des pratiques agricoles sur le bassin versant : les agri-acteurs

Page 4
 Préparer son jardin pour l'hiver au naturel : le paillage

* glyphosate = désherbant utilisé par tous et isoproturon = désherbant agricole du blé



Démonstration de désherbage mécanique des maïs le 14 juin dernier à Ploubalay.

Les agri-acteurs

Un perfectionnement toujours plus grand

Pour permettre à tous de bénéficier d'une eau de qualité, les agriculteurs du bassin versant du Frémur et de la baie de Beussais font évoluer sans cesse leurs pratiques. Depuis le Grenelle de l'environnement et la création du plan Ecophyto 2018, l'objectif est clair : les agriculteurs se perfectionnent pour diminuer leur utilisation de produits phytosanitaires (herbicides ...). Financées par le SMPEPCE, des rencontres techniques sont organisées par la Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor, pour permettre un échange et une mutualisation des expériences.

La bineuse, un outil d'avenir

Le désherbage mécanique des cultures permet de remplacer tout ou partie des herbicides. Plusieurs précautions techniques doivent cependant être respectées pour assurer la réussite technique et économique de ce désherbage. Plus d'une trentaine d'agriculteurs étaient présents le 14 juin dernier à Ploubalay pour parfaire leurs connaissances de ces pratiques. Plusieurs constructeurs et concessionnaires de matériels de désherbage mécanique étaient sur place pour répondre à toutes leurs questions.



Le 8 juin, un groupe d'agriculteurs du bassin versant s'est rendu chez M. Le Callonec agriculteur bio à Mauron (56). Ici dans une parcelle de triticales féverole.

S'inspirer de l'expérience Bio

En matière d'arrêt des produits phytosanitaires, les agriculteurs en bio ont généralement une expérience importante. Il est donc souvent intéressant de voir quelles pratiques ils mettent en œuvre pour assurer la protection de leurs cultures. Tout n'est pas forcément transposable, mais les agriculteurs conventionnels peuvent s'inspirer de certaines pratiques utilisées chez leurs collègues en bio. Le travail du sol, les rotations, les associations de cultures et le désherbage mécanique font notamment parti des aspects les plus intéressants.

Au fil de l'eau



Observer et travailler avec les écosystèmes c'est le métier d'agriculteur. Ici des larves de coccinelles dans un champ de blé infesté de pucerons.

Innover pour Protéger

Volatilité des prix et contexte environnementale incite à repenser ou adapter la conduite des cultures. Les agriculteurs du bassin versant, accompagnés par la Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor, innoveront. Ils expérimentent de nouveaux itinéraires techniques moins gourmands en pesticides et en azote. Un suivi minutieux permet de mesurer les conséquences économiques de ces pratiques.



Un métier ouvert

Pour la seconde année consécutive les agriculteurs du bassin versant du Frémur et de la baie de Beausais étaient présents au salon de Nature en Fête à Dinard. Objectif, présenter les actions mise en œuvre par la profession, pour assurer une bonne qualité de l'eau. L'occasion également de présenter les produits et le métier d'agriculteur.

« L'Agriculture richesse de notre territoire »

■ Rédaction : chambre d'agriculture des Côtes d'Armor
02 96 874 874

Préparer son jardin pour l'hiver au naturel : le paillage

Le paillage est un procédé simple qui consiste à recouvrir le sol avec des matériaux d'origine végétale ou minérale. Les matériaux varient, mais l'intérêt est certain pour gagner du temps et protéger la terre.

Il n'y a que dans les jardins et les champs que la terre est apparente et nette... Si vous observez la nature, vous constaterez que la terre est recouverte de quantité de débris (écorces, feuilles, résidus de toute sorte) qui la protègent.

PAILLAGE D'AUTOMNE

L'été, le paillage limitera l'évaporation de l'eau et la pousse des herbes indésirables. Mais, installé dès l'automne, il formera un matelas isolant qui protégera la terre des intempéries mais aussi les racines du froid en hiver. Il se décomposera lentement grâce au travail des vers de terre. Cela permettra d'ameublir la terre et de préparer sans efforts les plantations de printemps !

Quand l'installer ?

Le bon moment pour mettre en place un paillage est le milieu de l'automne, avant les grands froids. Ça tombe bien : cette période est celle où l'on nettoie le jardin et où l'on taille les massifs.

N'attendez pas trop : installer un paillis sur un sol gelé «emprisonne» le froid dans la terre, ce qui est plutôt contraire à l'effet recherché !

Quels matériaux employer ?

Les bois sains pourront être broyés avec un broyeur de végétaux, pour constituer un paillage économique, durable et de très bonne qualité !

Les petites branches et les feuilles pourront être broyées à la tondeuse, au moment de la dernière tonte de gazon par exemple.

Si vous ne disposez pas de résidus de coupe, vous pouvez employer d'autres matériaux gratuits : paille, feuilles mortes, algues... ou achetés dans le commerce.



Algues ramassées sur la plage et installées dans le potager



Branches broyées au pied d'un rosier

Où l'installer ?

Partout où la terre est nue, partout où les plantes doivent être protégées : au potager, dans les massifs de vivaces et d'annuelles, sous les haies...

Sur quelle épaisseur ?

Ne lésinez pas sur l'épaisseur ! Plus il est épais, mieux les racines et la terre sont protégées. Pour qu'il tienne tout l'hiver, le paillage peut être installé sur 15 à 20 cm.

Faut-il enlever le paillage ?

Si le paillage est bien décomposé au début du printemps, vous pouvez enfouir cette matière organique dans le sol par griffage puis étaler une nouvelle couche de paillis après les plantations.

Si par contre le matériau est peu décomposé, ne l'enfouissez pas mais dégarez la couche de paillis et mettez-la sur le tas de compost où elle achèvera sa décomposition.

Toutes les fiches paillages sur
www.syndicat-eau-cote-emmaude.fr
rubrique Ec'eau gestes

Au fil de
l'eau

www.syndicat-eau-cote-emmaude.fr



Syndicat Mixte de
Production d'Eau Potable
de la Côte d'Emeraude

Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la Côte d'Emeraude : 02 99 16 07 11
Directeur de la Publication : Monsieur Marius Mallet - Rédactrice : Bérange Hennache
Conception graphique : envol créations graphiques 02 99 88 97 86
Dépôt légal : novembre 2011 - Document imprimé à 8 300 exemplaires
Imprimé sur papier recyclé - Ne pas jeter sur la voie publique